

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAE 128 Kiosques de presse - Avenant de transfert du marché public signé avec la société Médiakiosk à la société JC Decaux suite à fusion-absorption.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les pièces du marché attribuées par la commission d'appel d'offres du 19 avril 2016, déposées à la bibliothèque du Conseil de Paris ;

Vu la délibération 2016 DAE 164 du Conseil de Paris en date des 17, 18, 19 mai 2016, autorisant à signer le marché n° 20161350000644 pour la conception, la fourniture, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et la gestion des kiosquiers avec la société MEDIAKIOSK ;

Vu le marché n° 20161350000644 pour la conception, la fourniture, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et la gestion des kiosquiers, entré en vigueur le 1er juillet 2016 pour une durée de 15 ans ;

Vu le changement d'entité juridique du titulaire porté à la connaissance de la Ville de Paris par courrier de la société MEDIAKIOSK en date du 27 avril 2020 conformément aux dispositions prévues à l'article 6.4 des clauses administratives du programme fonctionnel définitif du marché ;

Vu le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1^{er} mai 2020 dissolvant la société MEDIAKIOSK et approuvant la fusion-absorption de celle-ci par sa société-mère JCDECAUX France ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le transfert du marché pour la conception, la fourniture, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et la gestion des kiosquiers, ainsi que la signature d'un avenant n°1 de transfert de la société MEDIAKIOSK à la société JCDECAUX France ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le transfert du marché n° 20161350000644 de la société MEDIAKIOSK à la société JCDECAUX France.

Article 2 : Est approuvée la signature, par Jean-Charles DECAUX, président de la société JCDECAUX France, dont le siège social est situé 17 rue Soyer 92200 NEUILLY SUR SEINE, d'un avenant n°1 au marché n° 20161350000644 relatif à la conception, la fourniture, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et la gestion des kiosquiers, signé le 6 juin 2016, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO